

Les tarifs au 4 septembre 2017

Accueils du matin et du soir

Accueil dans les écoles maternelles et élémentaires matin **ou** soir : **1,32 €** / matin **et** soir : **2,13 €**.

Restauration et accueils de loisirs des mercredis après-midis et vacances scolaires

TRANCHE	Quotient familial	Restauration du midi (prix unitaire)	1/2 journée en accueil de loisirs les mercredis après-midis (prix unitaire*)			1 journée en accueil de loisirs pendant les vacances scolaires (prix unitaire*)		
			1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et suivants
H/1	Moins de 198,31€	1 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
G/2	De 198,31 à 251,68 €	1,82 €	1,37 €	1,02 €	1,02 €	1,96 €	1,50 €	1,50 €
F/3	De 251,69 à 335,53	2,47 €	1,73 €	1,37 €	1,02 €	2,46 €	1,50 €	1,50 €
E/4	De 335,54 à 449,84 €	3 €	2,03 €	1,73 €	1,37 €	2,88 €	1,96 €	1,50 €
D/5	De 449,88 à 594,69 €	3,54 €	2,34 €	2,03 €	1,73 €	3,52 €	2,46 €	1,50 €
C/6	De 594,70 à 777,63 €	3,95 €	2,74 €	2,34 €	2,03 €	4,01 €	2,88 €	1,96 €
B/7	De 777,64 à 1006,31 €	4,31 €	2,94 €	2,74 €	2,34 €	4,25 €	3,52 €	2,46 €
A/8	Plus de 1006,31 €	4,75 €	2,98 €	2,94 €	2,74 €	4,48 €	4,01 €	2,88 €
	Tarif hors commune	6,09 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €	8,12 €	8,12 €	8,12 €

* Les tarifs d'accueil de loisirs n'incluent pas la restauration

Restauration du mercredi midi avec départ à 13h30 (hors accueils de loisirs)

Pour répondre à la demande des familles qui souhaitent récupérer leur enfant après le déjeuner, la Municipalité offre la possibilité d'une restauration le mercredi midi sans accueil de loisirs (avec garderie incluse de 11h30 à 12h30) : **4,75 €**.

Inscriptions et réservations

pour la restauration, les clubs d'activités et les accueils de loisirs des mercredis après-midis et des vacances scolaires.

L'inscription permet d'enregistrer votre enfant au(x) dispositif(s). L'inscription ne vaut pas réservation.

Les inscriptions pour le mois de septembre sont à retourner avant le 14 août.

Les inscriptions pour la première période du 2 octobre au 22 décembre sont à retourner au plus tard le 10 septembre.

Inscrivez vos enfants en 2 étapes :

Étape 1 : Complétez le volet n°1 de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2017-2018 disponible à l'Hôtel de Ville, dans les relais mairie et auprès des directeurs de centre de loisirs. Il suffit ensuite de le retourner au service des Affaires scolaires avant le 14 août 2017.

Étape 2 : Tout au long de l'année, réservez pour chaque période donnée. Vous avez la possibilité de modifier vos réservations sur internet :

- Restauration scolaire et Accueils de loisirs du mercredi après-midi (hors vacances scolaires) : modification de vos réservations **jusqu'à J-7**.
- Clubs d'activités et Accueils de loisirs pendant les vacances scolaires : modification de vos réservations **jusqu'à J-20** avant le début de chaque période.

Réservations : Les réservations de présence sont à effectuer en priorité sur le portail famille pour plus de réactivité, ou à défaut sur la fiche « papier » qui vous est remise et, à retourner auprès du service des Affaires scolaires, des relais mairie ou directement auprès du directeur du centre de loisirs.

En cas d'absence de réservation en accueil de loisirs, votre enfant ne pourra pas être pris en charge.

En cas d'absence de réservation pour les clubs d'activités, votre enfant sera accueilli à l'étude pour les élémentaires et en garderie exceptionnelle payante (3,05 €) pour les maternelles.

Portail famille. Si vous n'êtes pas encore inscrits sur « Mon L'Hay » (www.monlhay.fr) il vous suffit de contacter le service des Affaires scolaires pour obtenir votre code personnel et créer ainsi votre espace famille.



La Mairie à votre écoute

Pour tout renseignement complémentaire, le service des Affaires scolaires et périscolaires se tient à votre disposition au 01 46 15 33 33 ou en nous écrivant à : afsp@ville-lhay94.fr



Bien préparer LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

L'Education nationale élabore un projet visant à laisser toute latitude aux communes pour modifier les rythmes scolaires. La Ville reste soucieuse de poursuivre une concertation constructive entamée avec la communauté éducative depuis 2014 et de permettre à tous de s'organiser dans les meilleures conditions possibles. En lien avec le comité de suivi regroupant l'ensemble des acteurs locaux, il a été décidé, au vu des délais, de conserver les rythmes scolaires actuels pour la rentrée de septembre 2017. Tout au long de l'année à venir, la Municipalité et la communauté éducative travailleront ensemble afin de faire évoluer les rythmes scolaires à la rentrée 2018 et répondre encore davantage aux attentes de chacun. Retrouvez ici en détails les modalités pratiques de la rentrée scolaire qui commence dès le 4 septembre 2017.

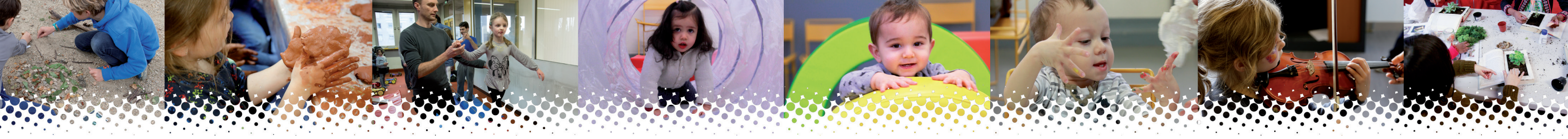


Horaires d'ouverture des écoles

Dans les écoles maternelles					Dans les écoles maternelles et élémentaires
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Le Mercredi
Accueil du matin*		7h30 → 8h30			Accueil du matin de 7h30 à 8h30*. Classe* de 8h30 à 11h30 Ensuite, quatre possibilités s'offrent à vous :
Classe*		8h30 → 12h**			À 11h30, départ possible vers la maison
Pause du midi		12h → 13h45			OU
Classe*		13h45 → 15h30**			Garderie gratuite de 11h30 à 12h30
Pause récréative		15h30 → 16h**			OU
Clubs d'activités		16h → 17h**			Formule Pause Méridienne de 11h30 à 13h30 avec déjeuner
Accueil du soir		17h → 19h (départ possible à partir de 17h30)			OU
Dans les écoles élémentaires					Accueil de loisirs à partir de 11h30
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
Accueil du matin		7h30 → 8h30			
Classe		8h30 → 12h**			
Pause du midi		12h → 13h45			
Classe		13h45 → 15h30**			
Pause récréative		15h30 → 16h**			
Clubs d'activités ou étude		16h → 17h**			
Accueil du soir		17h → 19h (départ possible à partir de 17h30)			

* Pour l'école des **Garenes**, l'accueil du matin s'effectue de 7h30 à 8h45. La classe débute tous les jours à 8h45 et se termine à 12h sauf le mercredi à 11h45. L'après-midi, la classe a lieu de 13h45 à 15h45.

** Possibilité de quitter l'établissement à la fin de chaque créneau horaire.



7h30 - 8h30 : Accueil du matin



L'accueil du matin est un service proposé par la Municipalité dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de 7h30 à 8h30, tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi. L'heure d'arrivée des enfants à l'accueil du matin est libre.

Pour commencer la journée de classe, des activités calmes et ludiques sont organisées : jeux de société, coloriage, lecture... Pour les enfants arrivés avant 8h, une collation est également proposée par la ville.

À l'école des Garennes, les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h45 afin de tenir compte des horaires spécifiques de l'école.

12h - 13h45 : La pause du midi



La pause du midi se déroule de 12h à 13h45. Elle doit permettre, avant tout de se restaurer dans de bonnes conditions.

Dans les écoles maternelles, les enfants sont servis à table et déjeunent avec les adultes (ATSEM et animateurs). Les enfants de grandes sections sont invités, quand ils sont prêts en cours d'année, à déjeuner au self avec les CP, pour apprivoiser doucement la gestion de leur plateau ; une transition vers l'école élémentaire et plus d'autonomie... Les enfants de petite section rejoignent ensuite leur dortoir pour profiter d'une sieste réparatrice. Les moyens et les grands sont conduits vers des espaces de détente, de repos et de jeux calmes pour se ressourcer afin de reprendre la classe dans les meilleures conditions.

Les écoles élémentaires sont toutes équipées d'un self « qui fait grandir ». L'occasion de déjeuner à son rythme, avec ses camarades, en prenant le temps de se restaurer dans les meilleures conditions. Les enfants peuvent passer au self avant ou après une période d'activités calmes proposées par un animateur. La nature de ces activités doit favoriser le retour en classe dans le calme.

15h30 - 16h : La pause récréative



Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles et élémentaires lors d'une pause récréative de 15h30 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Ce service de garde est **proposé gratuitement** aux familles. Le départ est possible à 15h30 ou à 16h.

16h - 17h : L'étude surveillée



Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant, scolarisé en école élémentaire, à l'étude surveillée qui se déroule de 16h à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le panachage avec les clubs d'activités est possible sur la semaine.

À noter : l'inscription pour cette activité s'effectue directement auprès de l'école.

16h - 17h : Les clubs d'activités



Ces activités périscolaires, proposées entre 16h et 17h et encadrées par des adultes qualifiés, doivent permettre aux enfants de vivre de véritables parcours d'activités, de découvrir des domaines inexplorés et de se révéler dans de nouvelles pratiques en sortant des sentiers battus... La Ville proposera aux enfants 4 cycles (voir détails en page 3).

17h - 19h : L'accueil du soir



Les enfants sont accueillis dans toutes les écoles maternelles et élémentaires, après les études ou les clubs d'activités. Pour les enfants inscrits dans le dispositif, le départ est échelonné de 17h30 à 19h.

Zoom sur les clubs d'activités

À l'occasion de la rentrée scolaire, les clubs d'activités évoluent pour mieux répondre à l'attente des enfants.



De 16h à 17h

Les clubs d'activités sont proposés dans les écoles maternelles, et dans les écoles élémentaires en parallèle des études surveillées, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

La ville propose 4 thèmes différents par semaine.



Club des citoyens

Acteur de la protection de la nature et du bien vivre ensemble. Exemples d'activités : handisport, lutte contre les incivilités, code du piéton, droits de l'enfant...



Club des sportifs

Joueur qui se dépense, canalise son énergie et appréhende les possibilités du corps. Collaborateur en équipe pour vivre les valeurs du sport et l'entraide. Exemples d'activités : badminton, hockey, danse, parcours de motricité, bushido...



Club des créateurs

Auteur et constructeur d'œuvres dans les domaines artistiques et techniques en imaginant et réalisant des créations seul et à plusieurs. Exemples d'activités : fabrication d'objets, recettes de cuisine, modelage, marionnettes, création de jeux, de chorégraphies, en un mot : mettre la main à la « pâte »...



Club des explorateurs

Découvreur d'activités et d'idées originales. Ouverture sur le monde pour maîtriser de nouveaux savoir-faire. Exemples d'activités : expériences scientifiques, initiations linguistiques et musicales...



Fonctionnement des clubs

Afin de permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions, les clubs d'activités débuteront le **2 octobre 2017**. En septembre, les écoliers d'élémentaires pourront suivre l'étude surveillée ou être admis à l'accueil du soir dès 16h, et les écoliers de maternelles pourront être accueillis en accueil du soir.

Pour faciliter le choix des activités par les enfants, les différents clubs d'activités seront présentés lors des accueils du soir entre le 18 et 29 septembre.

Les clubs d'activités sont proposés sur quatre périodes de huit semaines environ :

1^{ère} période du 2 octobre au 22 décembre 2017

2^e période du 8 janvier au 16 février 2018

3^e période du 5 mars au 13 avril 2018

4^e période du 30 avril au 6 juillet 2018

L'inscription pour une période vaut engagement de facturation pour la période complète.

Tarifs au 4 septembre 2017

3 tarifs dégressifs sont proposés par la Municipalité :

1^{er} enfant : **1,20 €** / jour d'activité ;

2^e enfant : **1 €** / jour d'activité ;

3^e enfant et plus : **0,80 €** / jour d'activité.

★ Réservation facile !

1 - Choisissez les jours d'activités

Vous pouvez réserver le(s) jour(s) de fréquentation du club d'activité de votre enfant, pour une ou plusieurs périodes.

2 - Modifiez vos réservations

Vous avez la possibilité de modifier vos réservations jusqu'à J-20 avant le 1^{er} jour de chaque période, en priorité sur le portail famille.

3 - Vos enfants choisissent leurs activités

En école élémentaire, l'enfant choisit son activité pour chaque période avec l'équipe d'animation.



Vous pouvez également effectuer les réservations des clubs d'activités **le dimanche 10 septembre de 10h à 17h, lors de la Fête des sports, des loisirs et de la culture** (Tennis couverts, 42 avenue du général de Gaulle), au stand du service des Affaires scolaires.



La Ville continue à rénover les écoles maternelles et élémentaires de L'Hajë-les-Roses. Cet été encore, de nombreux travaux de rénovation, d'amélioration et de sécurisation seront effectués dans l'ensemble des groupes scolaires afin d'accueillir nos enfants dans les meilleures conditions possibles. En 2017, la Ville consacre 770 000 euros pour les travaux dans les écoles.